

Habitat

L'Africaine des Assurances S.A. intéressée par la recapitalisation de la BHG

Maxime Serge MIHINDOU

Libreville/ Gabon

Une mission conduite, du 26 au 29 juin, à Cotonou (Bénin), par l'administrateur provisoire de la Banque de l'Habitat du Gabon, Marcel Ngaïssio, a permis de déboucher sur un premier accord de principe. Une importante délégation de l'assureur ouest-africain est même attendu, aujourd'hui, à Libreville, pour entamer des discussions avec le gouvernement et les principaux actionnaires de la BHG.

MISE sous administration provisoire par la Commission bancaire d'Afrique centrale, depuis le 10 novembre 2015, en raison de nombreuses difficultés financières, la Banque de l'Habitat du Gabon sort peu à peu la tête de l'eau. A la recherche de financements pour sa recapitalisation, l'établissement de crédit a signé, dernièrement, à Cotonou (Bénin), un accord de principe avec

l'Africaine des Assurances S.A représenté par son Président du Conseil d'administration, Michel H. Dédravo .

Une mission d'investigation approfondie de la situation de la BHG, sera effectuée très prochainement à la demande de l'assureur. L'aboutissement de cette mission permettra l'examen du dossier BHG par le Conseil d'administration de l'Africaine des Assurances S.A., pour décision.

« Il importe aujourd'hui, - préalable incontournable -, de reconstituer le capital social, totalement absorbé par les pertes antérieures pour permettre la levée de la sanction par la Cobac. Vu la défaillance des actionnaires historiques à recapitaliser, nous avons reçu des plus hautes autorités, mission de rechercher de nouveaux partenaires capables d'apporter les appuis technique et financier nécessaires. C'est dans ce cadre que l'Africaine des Assurances S.A. a manifesté

son intérêt qui a conduit à la mission de Cotonou », a expliqué l'administrateur provisoire de la BHG qui était accompagné dans cette mission du directeur de l'audit interne, René Alan Ngouawiri Wora, et du consultant chargé des marchés publics, Charles Steeves Mangama.

En effet, de multiples sollicitations ont été initiées par Marcel Ngaïssio, afin de rechercher toute personne intéressée par l'entrée dans le capital de l'établissement en difficulté. Cette mesure est prise pour pallier l'incapacité des actionnaires historiques à pouvoir recapitaliser l'établissement.

L'abandon du droit de préférence de ces derniers va permettre l'entrée de nouveaux actionnaires sans prime.

URGENCE• Pour rappel, la Banque de l'Habitat du Gabon (BHG) a été agréée en qualité d'établissement de crédit par décision n°79/CI/06/CNC du 26



Photo : D.R

L'administrateur provisoire de la BHG, Marcel Ngaïssio (g), et le PCA de l'Africaine des assurances S.A., Michel H. Dédravo.

juin 2006 et a démarré ses activités le 7 janvier 2007.

Elle a pour vocation au départ de contribuer efficacement et durablement au financement du logement et à la résorption du déficit important d'investissement constaté dans le secteur de l'aménagement foncier et de la construction de l'habitat urbain.

Le capital social de la BHG est de 11, 050 milliards de FCFA, réparti entre la République gabo-

naise (63,40%), la Banque gabonaise de développement (20,50%), la Caisse nationale de sécurité sociale (11,80% et la société Oméga Finance Développement (OFIDE) avec 4,30%.

Les résultats de la BHG sont déficitaires depuis le démarrage de ses activités à l'exception du bénéfice dégagé en 2009 de 59 millions de francs CFA. Les pertes cumulées se chiffrent ainsi, au 31 mai 2016, à 14,3 milliards de francs.

La situation de la BHG avait, à maintes reprises, été examinée par la Commission bancaire d'Afrique centrale (Cobac) en raison des infractions répétées vis-à-vis de la réglementation prudentielle ainsi que de ses difficultés financières et organisationnelles.

Aucune amélioration notable n'avait été enregistrée en retour. Ce qui a amené la Cobac à la décision de mise sous administration provisoire le 10 novembre 2015.